

COMMUNE DE FLANGEBOUCHE

ASSAINISSEMENT

MODIFICATION ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



Cabinet ANDRE
Groupe MERLIN

12, rue Jean Mermoz - BP n° 5
25301 PONTARLIER CEDEX

Téléphone : 03.81.39.29.25
Télécopie : 03.81.46.46.57

E-Mail : cabinet-andre@cabinet-andre.fr

B	FJ	FJ	FJ	VALIDE	28/02/15	
Ind.	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par	Statut	Date d'approbation	Objet de la révision

Réf. du doc.

432051

N° affaire

4 | 0 | 1

Emetteur

E | T | U

Ouvr.dom.app

M | E

Nature

1

Etat

0 | 0 | 4

Chrono

B

Rév.

COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<i>Indice Révision</i> B
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	<i>Statut</i> VALIDE

SOMMAIRE

1 - PREAMBULE.....	3
2 - LOCALISATION DE LA COMMUNE	3
3 - ETAT INITIAL DU SITE.....	5
3.1 - CONTEXTE GEOLOGIQUE.....	5
3.2 - CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	5
3.3 - CAPTAGE EN EAU POTABLE	7
3.4 - ZONES NATURELLES	7
3.4.1 - Znieff.....	7
3.4.2 - natura 2000	7
3.4.3 - zones humides.....	7
4 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EXISTANT	8
4.1 - RESEAU	8
4.2 - STATION DE TRAITEMENT.....	8
5 - REVISION DU ZONAGE	9
5.1 - PRISE EN COMPTE DES PROJETS D'URBANISATION	9
5.2 - DEFINITION DU NOUVEAU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	9

COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<u>Indice Révision</u> B
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	<u>Statut</u> VALIDE

1 - PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de FLANGEBOUCHE souhaite procéder à une révision du zonage d'assainissement afin de le mettre en cohérence avec le PLU et d'intégrer les zones potentiellement constructibles.

Compte tenu des perspectives de développement de la commune, il est nécessaire de procéder à une révision du zonage en vue de le présenter à enquête publique.

Cette révision tient compte des projets d'assainissement collectif en cours et ceux réalisés depuis le premier zonage d'assainissement.

Ce dossier sera soumis à enquête publique.

2 - LOCALISATION DE LA COMMUNE

La commune est située en bordure de la RD 461 dans le canton de Pierrefontaine les Varans.

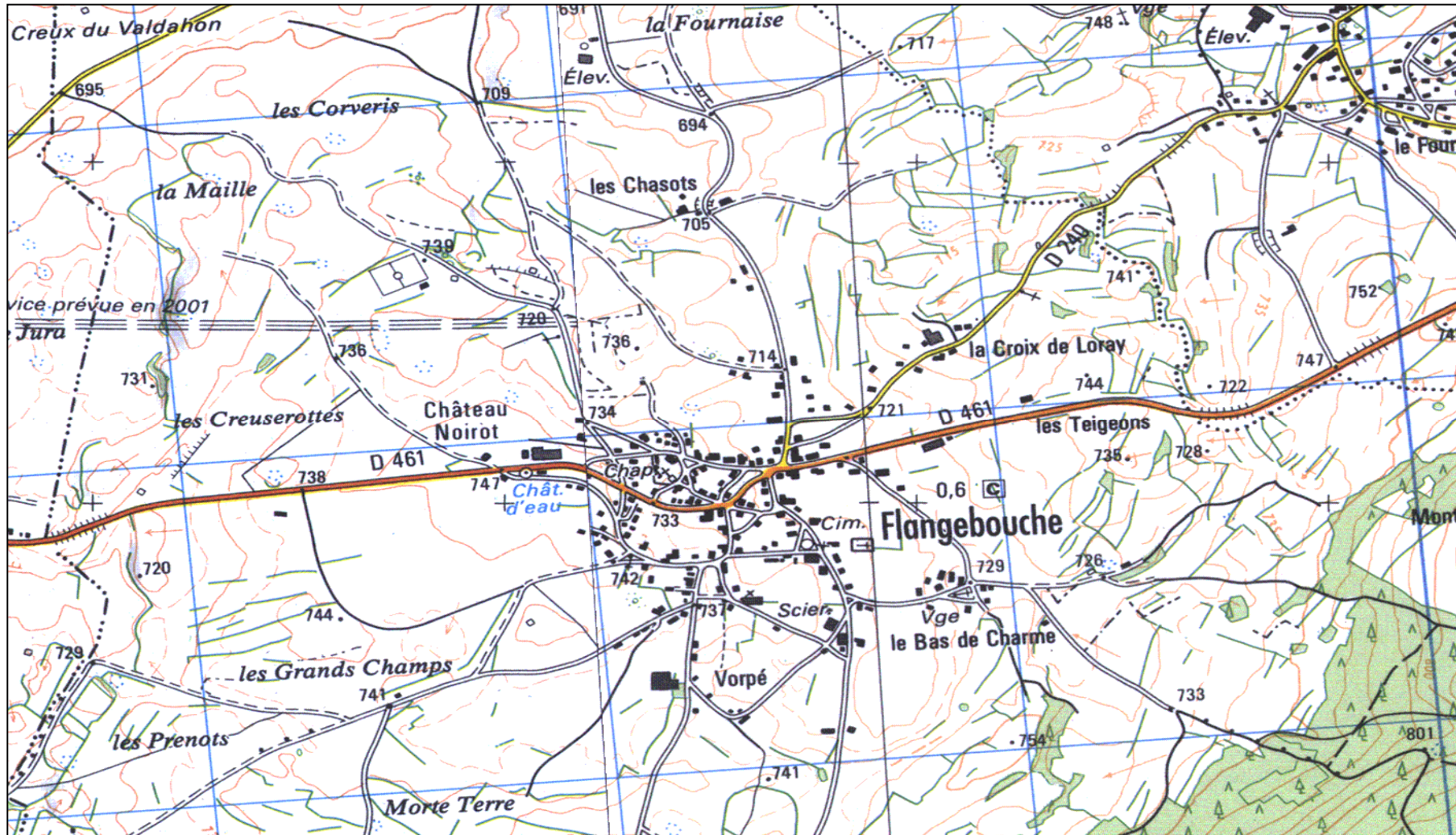
Sa superficie est de 2 327 ha. Son altitude varie entre 685 m et 1 056 m.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2012
Population	582	523	527	558	613	691	751

La population est en augmentation.

En termes d'activité, on retrouve plusieurs exploitations agricoles et un atelier de fromagerie

Voir plan de situation page suivante.



COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<u>Indice Révision</u> B
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	<u>Statut</u> VALIDE

3 - ETAT INITIAL DU SITE.

3.1 - CONTEXTE GEOLOGIQUE

La commune de FLANGEBOUCHE se situe sur le plateau en direction de MORTEAU a une altitude moyenne de 735 m. La nature géologique de la région est très importante car elle constitue le milieu récepteur de rejets.

La commune de FLANGEBOUCHE présente un seul faciès géologique.

L'ensemble de la commune est située sur des formations calcaires datant de la fin du jurassique (Jurassique Supérieur). Ces formations atteignent des puissances de 100 à 200 m. Elles sont constituées par des calcaires à pates fines, disposés en gros bancs. Il existe des niveaux fossilifères, généralement marneux ou marno-calcaires, qui s'intercalent dans cette formation. Ces niveaux marneux et marno calcaires atteignent des puissances de l'ordre de 1 à 2 m.

3.2 - CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

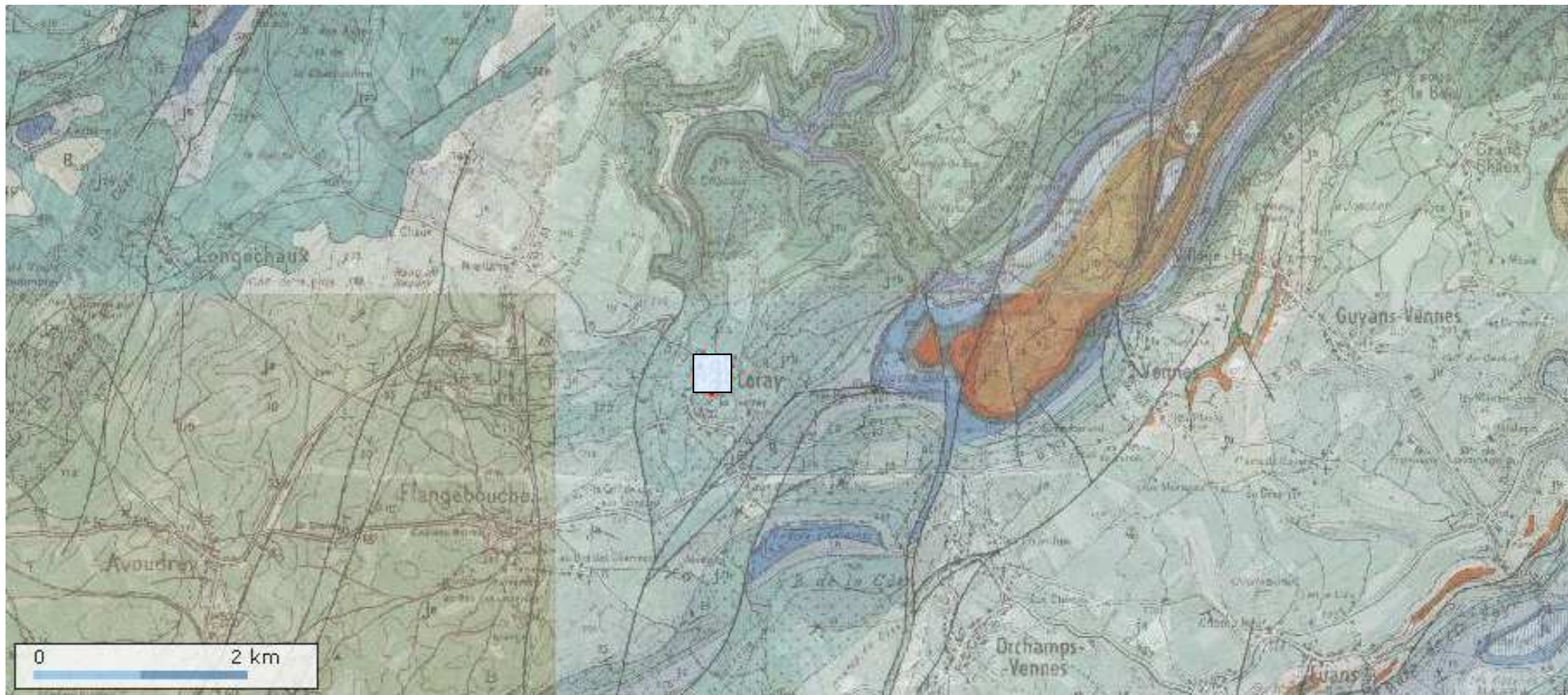
On n'observe aucun écoulement superficiel permanent ou accumulation d'eau dans cette région du plateau, en raison du drainage effectué par les formations calcaires karstifiées, en l'absence de recouvrement suffisant.

L'essentiel des eaux s'infiltrer sur place et circule aisément dans les fissures, à travers les séries calcaires du sous sol, pour gagner la nappe karstique en profondeur.

Les circulations souterraines ont été mises en évidence à travers des colorations.

Au niveau de FLANGEBOUCHE, les eaux ont pour exutoire les vallées de la Reverotte et du Dessoubre.

COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<i>Indice Révision</i> B
ZONAGE D' ASSAINISSEMENT	<i>Statut</i> VALIDE



COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<u>Indice Révision</u> B
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	<u>Statut</u> VALIDE

3.3 - CAPTAGE EN EAU POTABLE

La commune est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux de la Haute Loue.

3.4 - ZONES NATURELLES

3.4.1 - ZNIEFF

Les ZNIEFF sont des secteurs du territoire national pour lequel les experts ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Il existe deux types de ZNIEFF :

les ZNIEFF de type I : ce sont de petits secteurs particuliers caractérisés par un intérêt biologique éminent

les ZNIEFF de type II : ce sont de grands éléments naturels, riches et peu modifiés, qui forment des unités de fonctionnement écologique. Ces secteurs peuvent contenir plusieurs ZNIEFF de type I ayant chacune des caractéristiques précises concernant les espèces et les habitats.

Sur la commune de FLANGEBOUCHE, on trouve une ZNIEFF de type I qui est la suivante :

Mines souterraines de Grand Denis (ZNIEFF n° 00000493)

3.4.2 - NATURA 2000

Pas de site NATURA 2000 sur la commune.

3.4.3 - ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des terrains qui sont exploitées ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation existante est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Les zones humides sont considérées d'intérêt général et sont protégées par le code de l'environnement.

Aucune zone humide n'a été recensée sur le territoire de la commune de FLANGEBOUCHE.

COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<u>Indice Révision</u> B
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	<u>Statut</u> VALIDE

4 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EXISTANT

4.1 - RESEAU

Sur la commune, on trouve un réseau de type pseudo séparatif avec un déversoir d'orage.

Des travaux de mise en séparatif du réseau ont été réalisés suite au schéma Directeur d'Assainissement

4.2 - STATION DE TRAITEMENT

Les effluents sont traités dans la station d'épuration communale.

La station qui date de 1993 est de type boues activée en aération prolongée. Elle a été dimensionnée pour 750 EH. Elle a été mise en service en 1994

La filière qui a été mise en place pour la station de FLANGEBOUCHE est la suivante :

- relèvement
- prétraitements (dessablage, dégraissage)
- bassin d'aération avec turbine
- clarificateur
- traitement du phosphore
- canal de comptage
- rejet dans puits d'infiltration.

Filière boues

- les boues en excès étaient stockées dans la fosse à lisier de la porcherie mais la commune va mettre en place un système de traitement des boues par filtres plantés de roseaux..
- épandage agricole

La station traitait les effluents domestiques et ceux de la fromagerie mais la fromagerie s'est dotée d'une unité de traitement pour ses effluents. La STEP ne traite plus que les effluents de la commune.

La commune dispose d'un réseau de type pseudo séparatif qui dessert la quasi-totalité de la commune sauf les écarts trop éloignés qui sont en assainissement autonome. Le réseau d'eaux usées achemine les effluents jusqu'à la station de traitement.

COMMUNE DE FLANGEBOUCHE ASSAINISSEMENT	<u>Indice Révision</u> B
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	<u>Statut</u> VALIDE

5 - REVISION DU ZONAGE

5.1 - PRISE EN COMPTE DES PROJETS D'URBANISATION

En référence à la carte du PLU, il apparait que les secteurs à urbaniser se situent à proximité du centre de la commune la ou les réseaux d'assainissement sont proches.

En termes d'habitations non raccordées, on trouve :

- environ 24 habitations situées dans les écarts qui ne sont pas raccordables
- environ 12 habitations qui seraient raccordables avec une extension de réseau.

5.2 - DEFINITION DU NOUVEAU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les principaux nouveaux secteurs intégrés dans la zone d'assainissement collectif sont les suivants :

- Zone 1AUa au Village Haut
- Zone 1AUb au Village Haut
- Zone OAP4 au Village Haut
- Zone OAP1 vers rue du Maréchal Leclerc

Voir plan de zonage ci joint